



Portail Servitude

Par Dylan74

Bonjour,

Nous avons acheté un terrain avec une servitude de passage, nous sommes le fond servant un portail coulissant est situé à l'entrée de la servitude. Il est mentionné dans l'acte de vente, il est noté qu'il doit être entretenu à 50/50.

Pouvons nous retirer ce portail sans l'autorisation du fond dominant?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Si le texte établissant la servitude n'impose pas que vous le conserviez, oui. Ce portail est à vous, vous avez le droit d'en disposer.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous souhaitez supprimer ce portail pour quelle raison ?

S'il est sur votre terrain, vous faites ce que vous voulez en respectant toutefois ce qui est prévu dans le document de servitude.

Par Dylan74

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Pas envie de partager entretien avec voisin. et c'est un portail coulissant et le portail en position ouverte bloqué un endroit où je voudrais ouvrir.